

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Junior Open Agility World
Championship

valable à partir du 01.01.2023

TABLE DES MATIÈRES

1	Autorisation de participation aux épreuves de qualification	3
2	Enregistrement et frais d'inscription pour les épreuves de qualification	3
2.1	Enregistrement	3
2.2	Début et fin de l'inscription.....	3
2.3	Frais d'inscription.....	3
3	Mode de qualification	3
3.1	Dossards et ordre de départ.....	4
3.2	Évaluation et attribution de points.....	4
3.2.1	Évaluation totale	4
3.3	Critères de sélection.....	5
4	Parrainage.....	5
5	Validité.....	5

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Les conducteurs avec domicile en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section de la SCS sont autorisés de participer au Junior Open Agility World Championship (JOAWC). Le chien doit remplir les conditions du règlement Agility (licence valable suisse).

Seuls les teams enregistrés peuvent y participer (chien et conducteur). Les mêmes droits et devoirs valent pour les participants du Liechtenstein puisqu'ils sont affiliés à la SCS.

Les enfants et adolescents peuvent y participer à partir de l'année 2003. Les classes d'âges sont réparties comme suit:

Enfants	sous 12 ans
Adolescents 1	entre 12 et 14 ans
Adolescents 2	entre 15 et 18 ans

2 ENREGISTREMENT ET FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION

2.1 Enregistrement

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire par écrit auprès de la CTAMO en tant qu'équipe (chien et maître) dans les délais impartis l'année du championnat afin d'être prises en compte dans le classement.

Pour l'inscription, il faut utiliser le formulaire en ligne dans le dashboard. L'enregistrement fait également office d'inscription pour toutes les courses de qualification.

La CTAMO définit la procédure d'inscription. Les équipes qui ne s'inscrivent pas auprès de la CTAMO dans le délai et la forme prescrits ne sont pas autorisées à prendre le départ des épreuves de qualification. La CTAMO fournit à l'organisateur la liste des équipes admises aux qualifications.

2.2 Début et fin de l'inscription

Le délai court du 03 janvier 2023 au 20 février 2023 et doit impérativement être respecté.

2.3 Frais d'inscription

Pour l'enregistrement, il n'y a pas de taxe administrative à payer à la CTAMO.

3 MODE DE QUALIFICATION

La FCI a fixé le nombre de participants par pays à 28 chiens maximum, dont 8 chiens maximum dans une catégorie.

La CTAMO décide après la clôture des inscriptions si une qualification est organisée et dans quelle catégorie.

Pour une qualification, les règles suivantes s'appliquent :

- Les qualifications se déroulent sur deux jours au cours d'un week-end.
- Les juniors courent 4 manches par jour, les manches OPEN étant valables pour les qualifications.
- Les juniors doivent participer à une course d'agility open et à une course de jumping open tous les deux (niveau A2) chaque jour. Les juniors effectueront donc 4 manches de qualification sur l'ensemble du week-end.

- La course d'agility ouverte est la même que pour le tournoi normal, la liste de classement pour la proclamation des résultats est également valable. La direction du JOAWC génère un classement séparé pour les qualifications à partir des résultats.
- L'Open-Jumping est organisé uniquement pour les juniors et fait l'objet d'un classement séparé (en tant que quatrième manche). Niveau A2

Si aucune qualification n'est organisée, les juniors inscrits au JOAWC doivent participer à un tournoi obligatoire.

3.1 Dossards et ordre de départ

La distribution des dossards se fait au hasard. L'ordre de départ ne doit pas impérativement être respecté lors des épreuves de qualification.

Si un conducteur a plusieurs chiens dans la même catégorie, une distance d'au moins 20 dossards doit être respectée entre les chiens correspondants.

3.2 Évaluation et attribution de points

Les rangs sont convertis en points par épreuve de qualification, cependant seuls les résultats avec au maximum 5.99 points de fautes totales sont pris en considération.

Par catégorie et épreuve les rangs suivants sont évalués pour les points :

Large Rang 1 - 15 pour autant que le taux de participation dépasse 35% des équipes inscrites, sinon c'est l'attribution des points Intermédiaire qui s'applique, ceci est également valable pour les autres catégories. La répartition des clés sera communiquée après la clôture des inscriptions.

Intermediate Rang 1 - 10

Medium Rang 1 - 10

Small Rang 1 – 10

Large	
Rang	Points
1	100
2	80
3	60
4	50
5	40
6	35
7	30
8	25
9	20
10	15

Large	
Rang	Points
11	10
12	8
13	6
14	4
15	2

Intermediate / Small / Medium	
Rang	Points
1	50
2	40
3	30
4	25
5	20
6	15
7	10
8	8
9	4
10	2

3.2.1 Évaluation totale

Les points obtenus des épreuves de qualification du Open Agility et du Open Jumping sont additionnés par team et une évaluation totale est établie par catégorie. Cette liste est faite par la direction du JOAWC.

3.3 Critères de sélection

Un maximum de 8 équipes par catégorie se qualifie pour le JOAWC. Toutefois, étant donné que seuls 24 chiens peuvent participer au JOAWC, la répartition entre les catégories est déterminée en fonction du pourcentage d'équipes inscrites par catégorie après la clôture des inscriptions. Les équipes classées aux deux rangs suivants seront désignées comme réserves.

En cas de nombre total de points identique, les critères de sélection suivants s'appliquent dans tous les cas :

1. nombre supérieur de places 1 dans les manches de qualification Open ou Jumping
2. le plus grand nombre de rangs 2 dans les manches de qualification Open ou Jumping, etc. jusqu'au plus grand nombre de rangs donnant droit à des points dans les manches de qualification Open et/ou Jumping.
3. le tirage au sort

Un conducteur de chien peut se qualifier pour le JOAWC avec deux chiens au maximum.

- Si un conducteur se qualifie avec plus de deux chiens de la même catégorie, les deux chiens les mieux classés seront sélectionnés.
- Si un conducteur se qualifie avec plus de deux chiens de catégories différentes, les chiens les mieux classés au classement général seront qualifiés. Le classement est alors considéré comme relatif à la taille du peloton de départ de la catégorie.

4 PARRAINAGE

Les revenus de parrainage pour les juniors sont destinés au bénéfice de l'équipe nationale junior. Tout excédent doit être reporté à l'année suivante.

5 VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 08.11.2022 et entre en vigueur le 01.01.2023. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO